

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de
LIMEUIL



Les Plus
Beaux Villages
de France®



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 28 novembre 2013

Nombre de conseillers :	
En exercice : 9	L'an deux mil treize, le 12 décembre à 19h00,
Présents : 6	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 7	Date d'envoi de la convocation : 28 novembre 2013
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, MAILLET, BOYER Mmes RIVIERE, BORGES. MACKENSIE – PEERS
Conseillers absents :	Mmes LANDON. Mr HERVE
Ont donné procuration :	
Secrétaire :	BOYER Alain

Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter le point suivant dans les divers :

- Demande de réduction facture assainissement

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 04 octobre 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2013.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2013 est approuvé à **l'unanimité des membres votants.**

1 – Présentation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la fusion des Communautés de Communes et suivant les négociations avec la Communauté de Communes du Pays Vernois et les études de cabinet KLOPFER, une modification des statuts a été proposée afin que la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe prenne la compétence scolaire. Il donne lecture de l'avenant n° 2 proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, approuve l'avenant n° 2 aux statuts de la Communauté de Communes du Terroir de La Truffe.

2 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe Avenant n° 1 compétence logement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la fusion des Communautés de Communes et suivant les négociations avec la Communauté de Communes du Pays Vernois et les études de cabinet KLOPFER, une modification des statuts a été proposée afin que la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe prenne la compétence logement. Il donne lecture de l'avenant n° 1 proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, approuve l'avenant n° 1 aux statuts de la Communauté de Communes du Terroir de La Truffe.

3 – Prêt relais pour travaux stade de football

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réalisation d'un prêt relais à taux fixe d'un montant de 100 000€ auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des travaux des vestiaires du Football Club

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, accepte le financement de cette opération, invite Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de 100 000,000€ au taux de 1,91% sur une durée de 2 ans. Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation des fonds.

4- Indemnité de gardiennage des églises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Stavroulla RAYNOS et Monsieur Gabriel LAFON s'occupent respectivement de la chapelle St martin et de l'église Ste Catherine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, décide de diviser l'indemnité de gardiennage des églises, qui pour l'année 2013 est d'un montant de 474,22€ entre Madame RAYNOS et Monsieur LAFON. Ils percevront chacun respectivement 237.11€.

5 – Actes administratifs pour changement d'assiettes chemins ruraux et servitude de passage

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets de changement d'assiette d'une portion du chemin rural N° 17 au lieu-dit à « la Bourgonie » d'une portion du chemin rural n° 36 aux « Vignes » et de servitude de passage au profit de Mr et Mme LAFON Jérôme et Laëtitia sur la parcelle section C n° 625 à « Saint Martin » Il serait plus avantageux d'effectuer ces acquisitions sous forme d'actes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, approuve le projet Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en forme administrative, en vertu de l'article L 1311-13 du Code général des Collectivités Territoriales, désigne madame RIVIERE Nicole, Maire adjointe pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

6 – Virement de crédit budget commune et assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget de la commune en fonctionnement dépenses pour un montant de 20 700,00€ et en investissement dépenses pour un montant de 450,00€. Et sur le budget assainissement en fonctionnement dépenses pour un montant de 41€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, vote ces virements de crédit.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux demandes d'annulation de compteurs d'eau, une de monsieur MONZIE Georges et l'autre de Monsieur BRUGUIER Jean-Paul.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré accepte la résiliation de ces deux compteurs d'eau à compter du 1^{er} janvier 2014.

8 – Renouvellement contrat CNP et convention de Gestion

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire pour signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de gestion dans laquelle la commune de Limeuil confie au Centre de Gestion la réalisation des tâches liées à la gestion des contrats d'assurance souscrits par elle auprès de CNP Assurances à signer entre la commune de Limeuil et le Centre Départemental de Gestion de la Dordogne

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

9 – Don

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Arts et Savoir a fait un don à la commune d'un montant de 3730,99€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, accepte ce don.

10 – Indemnité pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame GENESTE Yolande secrétaire de mairie a effectué des travaux supplémentaires durant l'année 2013 et qu'il doit se prononcer sur l'indemnité qui lui est attribuée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

Après en avoir délibéré, décide de lui attribuer pour travaux supplémentaires , au prorata du temps de travail une indemnité d'un montant de 442.58€.

11 – Recensement des ressources AEP privées

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé dans lequel elle précise que dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation des réseaux d'eau potable, le service de l'ARS a pour objectif pour 2014 de dresser un état des lieux des branchements dits « privés » (puits, source, forage)

12 – Convention avec la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe pour prestations spécifiques dans le domaine du tourisme

Monsieur le Maire présente une convention établie entre la commune de Limeuil et La communauté de commune du Terroir de la Truffe pour des prestations de service spécifiques dans le domaine du tourisme. Le remboursement à la commune de Limeuil pour l'année 2013 sera de 800€.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, accepte cette convention et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

13 – Convention avec le SIVOS

Monsieur le Maire présente une convention établie entre la commune de Limeuil et Le SIVOS Alles, Limeuil, Paunat, St Chamassy pour la participation de celui – ci à l'entretien des locaux scolaires pour un montant de 1407.72€

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, accepte cette convention et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

14 – Convention avec la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe pour la mise à disposition du personnel communal

Monsieur le Maire présente une convention établie entre la commune de Limeuil et La Communauté de Communes du Terroir de la Truffe pour la mise à disposition du personnel communal, en fonction des nécessités du service.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

Après en avoir délibéré, accepte cette convention et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

15 – Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la communauté de commune du Terroir de la Truffe et la commune de Limeuil pour mise à disposition de la place du port, de la maison de chez Monsieur CHANTEGREIL au carrefour de la RD 31et la RD 51.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

Après en avoir délibéré, approuve cette convention de mandat et mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Le Maire, Guy THOMASSET